

Madame Elisabeth BORNE
Ministre de la Transition écologique
et solidaire, chargée des transports
CABINET DE LA MINISTRE

92055 LA DEFENSE CEDEX

Privas, le 5 février 2018

Madame la Ministre,

Des éléments d'information concomitants laissent supposer que l'Etat serait en passe de reporter le projet de déviation de la commune du Teil par la route nationale n°102. Très préoccupés par ces informations, nous sollicitons votre intervention dans cette affaire qui engage la crédibilité et la parole de l'Etat.

En 1993, le contournement du Teil par la RN102 a été déclaré d'intérêt général, et à ce jour, toutes les phases de procédure ont été franchies avec succès, aboutissant à la formalisation des étapes suivantes :

- Signature de l'arrêté de déclaration d'utilité publique le 24 novembre 2011.
- Signature de l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau le 30 janvier 2012.
- Signature le 3 septembre 2015 du Contrat de Plan Etat-Région-Département prévoyant un début d'opération en mars 2018 et un financement dans lequel les collectivités régionale et départementale apportent respectivement 17M€ et 10,9M€ pour compléter les 39,5M€ de l'Etat.
- Signature de l'ordonnance d'expropriation le 17 février 2017 et acquisitions amiables. Lancement des appels d'offres de travaux, dans l'attente du début de l'opération confirmée par le Préfet de Région en juillet 2017.

Aujourd'hui, toujours en attente de l'inscription budgétaire de cette opération, nous redoutons au mieux, son report, au pire, son annulation. Cette situation, si elle se confirmait, mettrait en lumière un grave dysfonctionnement de l'Etat sur la méthode et sur le fond.

Sur la méthode, d'une part, car alors même que les Contrats de Plan sont des outils de partenariat, le défaut de concertation et l'absence de communication de l'Etat constituent une « négation » des principes mêmes de ce partenariat et sont perçues par les élus locaux et les Ardéchois comme un camouflet inacceptable.

Sur le fond, d'autre part, car au-delà des sommes importantes déjà engagées par les collectivités territoriales (28 millions d'euros sur un projet global de 65 millions d'euros) pour les études, les acquisitions foncières et les travaux, cette déviation est attendue depuis plus de trois décennies, et s'inscrit pleinement dans les négociations et perspectives d'aménagement du territoire ardéchois élaborées conjointement.

Vous le savez, en Ardèche, avec l'abandon du trafic ferré de voyageurs, la route constitue le seul vecteur de déplacement. D'une manière plus endémique, les investissements routiers prévus permettent directement d'apporter des réponses positives à la qualité du cadre de vie et aux déplacements nécessaires aux emplois locaux et aux emplois indirects.

Or, la déviation du Teil se situe à l'articulation entre deux départements au niveau d'une concentration de véhicules générée par un accès autoroutier, plus particulièrement avec un trafic de poids lourds important, qui bloque le développement du Sud Ardèche. La rencontre des trafics routiers de la RN 102 et de la RD 86 induit des zones de conflits des usages urbains et automobiles quotidiens dans la difficile traversée de Le Teil. Elle doit aussi répondre aux enjeux identifiés et partagés de desserte du bassin d'Aubenas, greffe à réussir pour l'accroche sur la vallée du Rhône, nécessité de longue date inscrite dans les CPER successifs.

C'est pourquoi, nous ne pouvons accepter le mépris des enjeux du territoire que nous représentons, encore moins celui de sa population, et nous ne doutons pas que vous allez vous engager avec volonté pour corriger les erreurs de méthode dont l'Ardèche est aujourd'hui la victime. Si tel ou tel argument devait nous conduire à décaler de quelques mois le calendrier, il convient que ces éléments soient clairement exposés tout comme les termes des engagements répétés de l'Etat explicitement réaffirmés et remis en perspective.

Ce courrier n'a donc pas pour but de vous exposer les nombreux enjeux de ce projet, nous préférons le faire de vive voix. C'est pourquoi nous vous sollicitons afin que, alertée des fortes inquiétudes évoquées vous puissiez expertiser tous les éléments de ce dossier. Dans ce cadre nous souhaitons que vous puissiez nous recevoir afin d'évoquer l'ensemble des éléments que vous aurez recueillis et que nous puissions élaborer et communiquer sur un calendrier ferme et définitif compatible avec le respect de la parole de l'Etat.

Comptant sur votre appui et dans l'attente d'une rencontre très prochaine, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Laurent UGHETTO

*Président du Conseil départemental
de l'Ardèche*

Hervé SAULIGNAC

*Député de l'Ardèche
Conseiller départemental*

Olivier PÉVÉRÉLLI

*Maire de Le Teil
Vice-Président du Conseil départemental*